

# Instauration d'une unité facultative

## « Engagement étudiant »

### du Brevet de Technicien Supérieur



EN BREF

## **BTS : votre activité bénévole peut être reconnue dans votre diplôme**

Extrait d'un article du site « l'étudiant » - 09/10/20  
<https://www.letudiant.fr/etudes/btsdut/bts-votre-activite-benevole-peut-etre-reconnue-dans-votre-diplome.html>

### **Étudiant.e concerné.e :**

Si

- activité bénévole au sein d'une association,
- activité professionnelle,
- activité militaire dans la réserve opérationnelle, engagement de sapeur-pompier volontaire
- ou d'un service civique.

'Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation', précise le décret.

### **Démarche :**

- Demande de validation au plus tard à date limite d'inscription à l'examen.
- Présentation de cette unité facultative à la suite de l'épreuve obligatoire de votre spécialité.

**Unité facultative**  
permettant la **reconnaissance**  
des **compétences,**  
**connaissances**  
et **aptitudes** acquises

par un candidat à l'examen  
du Brevet de Technicien Supérieur

# Les Textes

- **Décret** n° 2020-1167 du 23 septembre 2020 relatif à l'instauration d'une unité facultative permettant la reconnaissance des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un candidat à l'examen du brevet de technicien supérieur en application de l'article L. 611-9 du code de l'éducation :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042360690>

- **Arrêté** du 23 septembre 2020 portant la définition de l'unité facultative « engagement étudiant » prévue à l'article D643-15-1 du code de l'éducation

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo38/ESRS2019793A.htm>

- **Publication JO** du 25/09/2020 - BO du 08/10/2020.

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=39814](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39814)

## BULLETIN OFFICIEL N°38 DU 8 OCTOBRE 2020

**ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR**

**Brevet de technicien supérieur**

Instauration d'une unité facultative permettant la reconnaissance des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un candidat à l'examen

Décret n° 2020-1167 du 23-9-2020 - JO du 25-9-2020 (NOR : ESRS2019782D)

[Consulter le texte](#)

### **Précisions complémentaires :**

« La demande de validation **est formulée par le candidat au plus tard à la date limite d'inscription** à l'examen.

« **La validation prend la forme d'une unité** que le candidat présente à titre facultatif à la suite de l'épreuve obligatoire mentionnée par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité du diplôme .

« **Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation** des compétences, connaissances et aptitudes acquises. »



← → ↻ 🔒 https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042360690 🗨️ ☆ ⚙️ 🏠 👤

**Décret n° 2020-1167 du 23 septembre 2020 relatif à l'instaur ...** 25/09/2020 📅

🔴 Retour au Sommaire du JO < Texte précédent Texte suivant >

« Art. D. 643-15-1.-Les compétences, connaissances et aptitudes que le candidat a acquises dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité de brevet de technicien supérieur sont validées à l'examen, à la demande du candidat.

« La demande de validation est formulée par le candidat au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen.

« La validation prend la forme d'une unité que le candidat présente à titre facultatif à la suite de l'épreuve obligatoire mentionnée par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité du diplôme.

« Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises. »

## Activités concernées (selon l'article L611-9 de Code de l'éducation)

Les compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant :

- dans le cadre d'une **activité bénévole** au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901,
- d'une **activité professionnelle**,
- d'une **activité militaire** dans la réserve opérationnelle prévue au titre II du livre II de la quatrième partie du code de la défense,
- d'un **engagement de sapeur-pompier volontaire** prévu à l'article L. 723-3 du code de la sécurité intérieure,
- d'un **service civique** prévu au II de l'article L. 120-1 du code du service national **ou d'un volontariat dans les armées** prévu à l'article L. 121-1 du même code

# Compétences concernées

Elle [cf l'épreuve correspondant à l'unité facultative] vise à *identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L.611-9 du Code de l'éducation* **et qui relèvent de celles prévues par le référentiel dévaluation de la spécialité du diplôme** de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance engagement étudiant.

## Cela peut concerner :

- l'approfondissement des compétences évaluées à l'épreuve obligatoire mentionnée à l'annexe II du présent arrêté (cf l'épreuve de rattachement ; voir plus loin);
- le développement de compétences spécifiques à un domaine ou à une activité professionnelle particulière en lien avec le référentiel du diplôme et plus particulièrement s'agissant des compétences évaluées dans l'épreuve obligatoire mentionnée à l'annexe II du présent arrêté (cf l'épreuve de rattachement ; voir plus loin);

## Critères d'évaluation :

Les critères d'évaluation sont:

l'appropriation des compétences liées au domaine professionnel;

la capacité à mettre en œuvre les méthodes et outils;

la qualité de l'analyse;

la qualité de la communication.

# Modalités d'organisation

Epreuves de rattachement : Cette unité facultative est présentée à la suite d'une épreuve obligatoire de la spécialité du BTS présenté (*selon Annexe II de l'arrêté du 23-09-20 mentionné précédemment* : voir exemples voir ci-dessous) ;

La commission : Même commission que celle qui intervient pour l'épreuve obligatoire mentionnée dans l'Annexe II.

Exemples de rattachement :

Spécialité de brevet de technicien supérieur	Épreuve
Gestion de la PME	E4 Gérer la relation avec les clients et les fournisseurs de la PME
Négociation digitalisation de la relation client	E6 Relation client et animation de réseaux
Support à l'Action Managériale	E4 Optimisation du processus administratif

Pour les autres BTS voir directement dans l'annexe II de l'arrêté du 23-09-20 mentionné ci-dessus

Les modalités de mise en œuvre (procédure, calendrier, etc.) seront précisées dans les circulaires nationales d'organisation des spécialités de BTS.

Un modèle de formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant est disponible ; complété par l'étudiant, il sera obligatoire pour passer l'épreuve.

Une grille d'évaluation commune à tous les BTS est en cours d'élaboration par l'Inspection Générale.



# Modalités d'évaluation

## Contrôle en Cours de Formation ou en Forme Ponctuelle

Évaluation orale de 20 min :

- 10 min d'exposé,
- 10 min d'entretien avec la commission d'évaluation.

**Fiche d'engagement** étudiant présentant une ou plusieurs activités conduites par l'étudiant.e  
(En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler)

L'exposé :

- Présentation du contexte,
- Description et analyse de ou des activités,
- Présentation des démarches et des outils,
- Bilan de ou des activités,
- Bilan des compétences acquises.

Les critères d'évaluation sont:

- l'appropriation des compétences liées au domaine professionnel;
- la capacité à mettre en œuvre les méthodes et outils; la qualité de l'analyse;
- la qualité de la communication.

# Pourquoi valider son engagement ?

Faire reconnaître son engagement par une validation officielle permettra notamment :

- D'enrichir son CV et améliorer l'attractivité de sa candidature en vue d'un recrutement : pour exemple l'article suivant, qui porte sur des étudiants à l'Université mais dont les arguments sont largement transposables aux BTS : <https://injep.fr/publication/sengager-pour-trouver-un-emploi/>
- De donner une orientation/coloration à une poursuite d'études et/ou de poursuivre et d'approfondir cet engagement dans des études universitaires : voir slide suivante

# Poursuite d'études, exemple

<https://facedroit.univ-lyon3.fr/unite-denseignement-engagement-etudiant-les-candidatures-sont-ouvertes-1>



The screenshot shows a website header for the Faculty of Law (Faculté de Droit) with a red background. The main title is 'Unité d'Enseignement "Engagement Étudiant" : les candidatures sont ouvertes !'. Below the title, it states the dates '1 SEPTEMBRE 2020 AU 5 NOVEMBRE 2020'. At the bottom of the header, there is a navigation menu with 'Accueil', 'Toutes les actus', and 'Actualités 2020-2021'.

Vous êtes étudiant en licence ou master et vous menez un projet ou une activité en parallèle de vos études ? Candidatez dès maintenant à l'Unité d'Enseignement (UE) libre « Engagement Étudiant ».

Convaincue que la réussite d'un parcours universitaire passe également par l'épanouissement personnel, l'Université Jean Moulin attache un soin particulier à encourager toutes les formes d'initiatives et d'engagement étudiant en proposant à ses étudiants, engagés dans des projets ou des activités en parallèle de leurs études, de reconnaître et valoriser leur engagement.

## Une Unité d'Enseignement libre pour encourager les initiatives étudiantes ou citoyennes

L'**Unité d'Enseignement (UE) « Engagement Étudiant »** est un dispositif visant à valoriser l'engagement étudiant au sein des cursus de formation de licence et master.

**Ouverte à tous les étudiants** inscrits en licence et master (à l'exception des doubles diplômes), y compris les **étudiants inscrits au D2E** (Diplôme d'Étudiant Entrepreneur, porté par l'Université de Lyon), cette UE permet aux étudiants sélectionnés d'obtenir une **reconnaissance officielle de leur engagement** et de bénéficier :

- De la **substitution d'une UEO** (Unité d'Enseignement d'Ouverture) **en licence et d'une matière en master** pour consacrer du temps à leur projet ou leur activité et ainsi valider des crédits ECTS pour l'obtention de leur diplôme (6 crédits ECTS en licence et 3 crédits ECTS en master)
- Pour la mention "Conduite de projet" : d'un **accompagnement pédagogique individualisé** via des modules collectifs thématiques (gestion de projet, gestion du temps, ...) et le suivi du projet par un tuteur référent